

Questions et réponses

Annonce principale

Q : Pourquoi cet examen public est-il lancé maintenant?

A : L'examen public constitue la prochaine étape suivant la réception de la demande de mise en valeur du projet Bay du Nord et l'examen de l'exhaustivité par la RC-TNLEE, avant son évaluation visant à déterminer si la demande satisfait aux exigences législatives et réglementaires applicables. La participation du public constitue un élément important de ce processus.

Q : La RC-TNLEE a-t-elle effectué des travaux avant la réception de la demande de mise en valeur?

A : Le personnel de la RC-TNLEE a accompli un travail considérable avant la présentation de la demande par Equinor. Cela comprend des séances de mobilisation préalable portant sur des aperçus techniques, des séances techniques thématiques, des ateliers sur le sous-sol et une évaluation technique préliminaire des modèles géoscientifiques et d'ingénierie.

Q : Quel est l'objectif de cet examen?

A : L'examen vise à recueillir les commentaires du public sur les éléments clés de la demande de mise en valeur, notamment le plan de mise en valeur, le plan de retombées, l'analyse de sécurité et les répercussions socioéconomiques. Ces commentaires contribueront à éclairer l'évaluation et les recommandations de l'organisme de réglementation.

Processus et échéancier

Q : Où puis-je trouver plus de renseignements au fur et à mesure de l'avancement de l'examen?

R : Les renseignements sur la demande, le processus d'examen et les possibilités de participation seront publiés sur le site Web de la RC-TNLEE à l'adresse www.rctnlee.ca. Des mises à jour seront publiées tout au long de l'examen afin de favoriser la transparence et la sensibilisation du public.

Q : Que se passe-t-il après la fin de l'examen?

A : Un facilitateur indépendant soumettra un rapport résumant tous les commentaires du public. Le personnel de la RC-TNLEE terminera ensuite son évaluation technique et formulera des recommandations aux membres de l'organisme de réglementation, qui détermineront si la demande satisfait aux exigences réglementaires.

Q : Quand une décision finale sera-t-elle prise?

A : À la suite de l'évaluation et de la recommandation de l'organisme de réglementation, l'approbation du plan de mise en valeur nécessiterait une décision fondamentale de la part des gouvernements.

Participation du public et transparence

Q : Comment le public peut-il participer?

A : Le public peut participer en assistant à des séances virtuelles ou en personne, ou en soumettant des commentaires écrits, des analyses techniques ou des demandes de clarification à tout moment pendant la période d'examen.

Q : Les présentations seront-elles rendues publiques?

A : Oui. Les présentations écrites et le rapport du facilitateur indépendant résumant les commentaires seront rendus publics afin de favoriser la transparence.

Q : Comment assurerez-vous une mobilisation significative?

A : Le processus comprend plusieurs options de participation : virtuelles, en personne et par écrit. Il est dirigé par un facilitateur indépendant pour garantir que tous les points de vue sont entendus et documentés de manière objective.

Q : Les documents seront-ils disponibles en français?

A : Certains documents de la demande seront disponibles en français sur le site Web en français de la RC-TNLEE. La traduction est en cours.

Portée et limites de l'examen

Q : Qu'est-ce qui est inclus dans l'évaluation de la demande de mise en valeur par la RC-TNLEE?

A : La RC-TNLEE évaluera si la demande de mise en valeur satisfait aux exigences législatives et réglementaires relatives à la sécurité, à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources et aux retombées industrielles.

Q : Les commentaires seront-ils rendus publics?

A : Oui. Tous les commentaires écrits seront publiés sur le site Web de la RC-TNLEE.

Q : Les séances en personne seront-elles enregistrées?

A : Des transcriptions écrites de chaque séance en personne et virtuelle seront rendues disponibles sur le site Web de la RC-TNLEE.

Q : Qu'est-ce qui ne fait PAS partie de l'examen?

A : L'examen public ne porte pas sur des questions plus générales telles que la politique climatique, les régimes fiscaux gouvernementaux ou les décisions déjà prises dans le cadre de processus réglementaires antérieurs, y compris l'évaluation environnementale fédérale.

Questions environnementales

Q : Les répercussions environnementales seront-elles réexaminées?

A : Le projet a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale fédérale, à laquelle la RC-TNLEE a participé, et qui a conclu que le projet n'était pas susceptible de causer des effets environnementaux négatifs importants si des mesures d'atténuation étaient mises en place. Le rôle de la RC-TNLEE est de veiller à ce que ces conditions juridiquement contraignantes soient intégrées au projet et appliquées.

Retombées et économie

Q : L'entente sur les retombées conclue avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador fait-elle partie de cet examen?

A : Non. L'entente sur les retombées entre les promoteurs du projet et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est distincte et ne fait pas partie de l'examen public de la RC-TNLEE.

Q : La RC-TNLEE tient-elle compte des redevances ou des options sur actions lors de l'examen du plan de retombées?

A : Non. Des ententes sur les redevances et les options sur actions sont en place entre Equinor et le gouvernement provincial. La RC-TNLEE n'est pas partie à ces ententes.

Q : L'approbation du plan de retombées est-elle une simple décision oui/non (approbation du document tel quel)?

A : Non. La RC-TNLEE peut assortir son approbation de conditions.

Q : Le plan de retombées constitue-t-il une décision fondamentale?

A : Non. Le plan de retombées nécessite l'approbation des membres de l'organisme de réglementation, mais ne requiert pas la ratification des gouvernements.

Q : Quels facteurs économiques sont pris en compte?

A : L'examen porte sur le plan de retombées et l'énoncé des incidences socioéconomiques afin d'évaluer la conformité aux *lois de mise en œuvre*.

Aspects techniques et sécurité

Q : Quels domaines techniques sont évalués par la RC-TNLEE?

A : L'évaluation de la RC-TNLEE comprend la conception de la mise en valeur du champ, la gestion du réservoir, les systèmes de sécurité extracôtière, les évaluations des risques et les plans d'exécution généraux du projet.

Q : Comment la sécurité est-elle abordée?

A : La sécurité est au cœur de l'examen, y compris l'évaluation des systèmes de sécurité extracôtière et des capacités d'intervention d'urgence.

Indépendance et intégrité du processus

Q : Quel est le rôle du facilitateur indépendant?

A : Le facilitateur dirige les séances de mobilisation, recueille les commentaires et prépare un rapport sommaire pour la RC-TNLEE, en veillant à ce que le processus soit équitable, transparent et impartial.

Q : Comment vous assurez-vous que l'examen est impartial?

A : Le processus est guidé par les exigences législatives des *lois de mise en œuvre*, éclairé par les commentaires du public et appuyé par une facilitation indépendante et une analyse technique du personnel de la RC-TNLEE.

Mobilisation locale

Q : Les mois d'été sont difficiles pour les groupes autochtones et les pêcheurs. Comment la participation sera-t-elle favorisée?

A : Nous avons pris des mesures pour mobiliser les gens tôt et offrir des options de participation flexibles, en tenant compte des réalités des horaires estivaux. Notre objectif est de veiller à ce que les groupes autochtones et les pêcheurs aient des occasions significatives de faire part de leurs points de vue d'une manière qui leur convient.

Suivi et responsabilité

Q : Que se passe-t-il si des préoccupations sont soulevées pendant l'examen?

A : Toutes les préoccupations sont documentées et prises en compte lors de l'évaluation technique. La décision de l'organisme de réglementation reflétera si la demande répond aux exigences réglementaires, y compris le traitement des problèmes relevés.

Q : Le projet peut-il être rejeté?

A : Oui. La RC-TNLEE évaluera la demande par rapport aux exigences législatives et réglementaires, et les recommandations refléteront si ces exigences sont respectées.